

1. Code d'identification unique du produit type :

Produits manufacturés en polystyrène expansé (EPS) pour l'isolation thermique des hauts sous-sols conformes au domaine d'application de la norme EN 13163 :2012+A2 : 2016.

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 du Règlement (UE) N° 305/2011:

Decobox

3. Usage ou usages prévus du produit de construction

Isolation thermique des bâtiments (ThIB) conformément à la norme EN 13163 :2012+A2 : 2016

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 du Règlement (UE) N° 305/2011:

Zone d'Activités
Rue Principale
68600 WOLFGANTZEN

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 du Règlement (UE) N° 305/2011

Non applicable

6. Systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V du Règlement (UE) N° 305/2011:

Système 3

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

Le LNE (Organisme Notifié n°0071) a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon le système 3.

Il a délivré les rapports d'essais correspondants.

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée

Sans Objet



9. Performances déclarées :

Designations commerciales		Caractéristiques essentielles selon NF EN 2012+A2 : 2016 - Usage prévu : isolation thermique des bâtiments																																		
DecoBox	Reaction au feu (Euroclasse)	E			Combustion avec incandescence continue		NPD		Absorption d'eau		Conforme	A+	Raideur dynamique		Raideur dynamique		Indice de l'isolation directe		Indice d'absorption acoustique		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		3,05 à 5,00		0,037	T(2)	30 à 70	NPD		(2)	(3)	NPD		
	Emissions de substances dangereuses : "Arrêté du 30 avril 2009 modifié"		Emissions de substances dangereuses : "Décret 2011-321 du 23 mars 2011"		Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique	
	Emissions de substances dangereuses : "Décret 2011-321 du 23 mars 2011"		Emissions de substances dangereuses : "Décret 2011-321 du 23 mars 2011"		Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique	
	Emissions de substances dangereuses : "Arrêté du 30 avril 2009 modifié"		Emissions de substances dangereuses : "Décret 2011-321 du 23 mars 2011"		Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique	
	Emissions de substances dangereuses : "Arrêté du 30 avril 2009 modifié"		Emissions de substances dangereuses : "Décret 2011-321 du 23 mars 2011"		Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique	
	Emissions de substances dangereuses : "Arrêté du 30 avril 2009 modifié"		Emissions de substances dangereuses : "Décret 2011-321 du 23 mars 2011"		Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique	
	Emissions de substances dangereuses : "Arrêté du 30 avril 2009 modifié"		Emissions de substances dangereuses : "Décret 2011-321 du 23 mars 2011"		Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique	
	Emissions de substances dangereuses : "Arrêté du 30 avril 2009 modifié"		Emissions de substances dangereuses : "Décret 2011-321 du 23 mars 2011"		Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique	
	Emissions de substances dangereuses : "Arrêté du 30 avril 2009 modifié"		Emissions de substances dangereuses : "Décret 2011-321 du 23 mars 2011"		Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique	
	Emissions de substances dangereuses : "Arrêté du 30 avril 2009 modifié"		Emissions de substances dangereuses : "Décret 2011-321 du 23 mars 2011"		Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique	
	Emissions de substances dangereuses : "Arrêté du 30 avril 2009 modifié"		Emissions de substances dangereuses : "Décret 2011-321 du 23 mars 2011"		Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique	
	Emissions de substances dangereuses : "Arrêté du 30 avril 2009 modifié"		Emissions de substances dangereuses : "Décret 2011-321 du 23 mars 2011"		Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique		Raideur dynamique	

(1) Se reporter à l'étiquette du produit pour connaître l'épaisseur et la résistance thermique du produit livré

(2) Selon EN13163 : Pas de variation en ce qui concerne les propriétés de réaction au feu des produits EPS et le comportement au feu du polystyrène expansé ne se détériore pas avec le temps

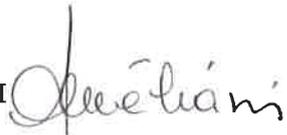
(3) Selon EN13163 : La conductivité thermique et la résistance thermique des produits EPS ne varient pas avec le temps

Déclaration selon l'exigence de l'Article 6 Paragraphe 5 du RPC



10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 ci-dessus sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

N. MELIANI 
Responsable Laboratoire & Qualité

A WOLFGANTZEN, le 30 Novembre 2018



